

La Corse peut désormais s'exempter d'un Matignon II

La déclaration de Paul Giacobbi interpellant le gouvernement pour lui demander de s'engager dans un véritable dialogue démocratique a inspiré un débat sur l'amnistie quasi unanime. Où l'on a déposé les armes polémiques

CORSE-MATIN 29/05/15

C'est un texte solennel que celui qui a été proposé par le président de l'exécutif. Le mot peut paraître pompeux. Et pourtant. Si le texte a été bel et bien été solennel, avec une gravité dans le fond et la forme, une déclaration en forme de résolution soumise aux conseillers territoriaux, il a ouvert sur un échange qui ne l'était pas moins. Mais surtout sur une réflexion exemplaire, hier après-midi.

La déclaration de Paul Giacobbi (voir notre édition d'hier) avait été lue peu avant la pause déjeuner pour permettre à la commission Chaubon de se réunir ensuite pour en discuter.

Le texte légèrement remanié, est revenu dans l'hémicycle deux heures plus tard. Avec une discussion qui s'est engagée. Une vraie. Où l'on a acté que la Corse avait grandi, mûri. Que les Corses avaient envie désormais de prendre en main, comme jamais peut-être leur destin. Où l'on a entendu des élus s'exprimer avec force sur le sujet de l'amnistie. Avec courage aussi. Détermination.

Un sujet pour lequel, toutes tendances politiques confondues, l'on a déposé les armes des joutes verbales, quand bien même les points de vue n'étaient pas nécessairement convergents. Comportant même parfois des incises abruptes.

Reste l'image d'une collectivité non pas seulement institutionnelle. Mais humaine. À quelques mois des territoriales et entre deux crépages pour des présidences, des têtes de liste et des leaderships, l'image d'une collectivité qui, sans démagogie, fait du bien à entendre. Du bien à la Corse.

Tous comptables

Hier matin, le président de l'exécutif avait formulé une demande au président de la République et au gouvernement : "s'engager véritablement dans un dialogue démocratique sans tabou et sans surenchère pour que toutes les avancées réalisées



47 voix pour. 3 non-participations, celle de la gauche républicaine. La résolution a été adoptée. En amont, les prises de parole ont été fortes. / PHOTOS MICHEL LUCCIONI

le dans un temps acceptable". Après la réunion de la commission Chaubon, le passage suivant sur l'amnistie a été retravaillé donnant lieu à ces lignes : "Ce processus global doit inclure la mise en œuvre du rapprochement des détenus et la question de l'amnistie, à laquelle la collectivité territoriale est favorable sur le principe, étant entendu que les modalités et le périmètre de cette amnistie seront précisés dans le cadre du débat à venir. L'assemblée de Corse prendra prochainement une délibération sur ce sujet".

Pierre Chaubon, en prologue : "Finalement, l'esprit est de rappeler le travail important, important dont nous sommes ici tous comptables et coauteurs sur les sujets les plus divers qui ne trouvent pas, depuis des décennies, des réponses adaptées. (...) C'est cette collectivité qui a permis ces avancées, cette collectivité et pas une autre, cette collectivité en matrice politique des évolutions nécessaires et des reconciliations. (...) Aujourd'hui, le climat s'est apaisé, le FLNC s'y est engagé. Les attentats politiques

déranger que nous ne sommes pas pour rien dans cette situation nouvelle...".

Une ère nouvelle de paix durable annoncée à laquelle doivent répondre les conditions d'un développement économique durable.

Un défi qui ne peut se relever qu'avec ce "dialogue ouvert" réclamé par Paul Giacobbi. Par tous.

Dans l'hémicycle, Aline Castellani recadre : "Ce projet de résolution n'a qu'un seul objet, la demande d'amnistie. Tous les Corses veulent voir revenir la paix. Mais un vote de l'assemblée de Corse ne serait-il pas de nature à engendrer plus de tensions ? Notre groupe (NDLR gauche républicaine) s'abstiendra".

Malgré cette position de non-participation, ce que retient Etienne Bastelica, c'est que "dans le débat qui nous anime aujourd'hui, il ne peut y avoir de perdant ou de gagnant. Nous avons eu trois amnisties, nous en espérons une quatrième. Serons-nous assez courageux pour réfléchir avec la société corse et éviter de répéter les

pourrons aller plus loin encore. Nous devons aujourd'hui peut-être construire encore ce qui peut l'être. Nous voterons le texte que nous avons coécrit".

Retour gagnant

Un début de processus, comme le souligne Jean-Christophe Angelini s'est engagé hier. "Nous indiquons une direction. La résolution de notre assemblée a fini de donner un sens global, nous qui délibérons depuis des années en ce sens".

Beaucoup l'ont dit, à commencer par Stéphanie Grimaldi, c'est un signal fort qui a été envoyé hier. "Au nom de notre groupe et de notre président Camille de Rocca Serra, nous acceptons l'ouverture d'une réflexion sur le sujet".

Avec Jean-Guy Talamoni, ce sont des propos d'une portée non pas partisane, mais d'avantage universelle, qui ont été livrés à mots pesés.

"Nous avons montré que cette assemblée a une force politique importante et qu'elle peut changer les choses. Rappelez-vous ce qu'était encore cette enceinte

Souvenez-vous du chemin parcouru. Nous nous acheminons vers une décision très majoritaire. Nous avons décidé de tourner la page du conflit en réclamant l'amnistie. Nous en avons d'ores et déjà acté le principe. À travers cette décision, la Corse est gagnante ce soir. Nous avons tracé des voies pour l'avenir".

Des Corses avec des Corses

Travailler à enraciner la paix, pour Antoine Orsini, "volonté d'en finir avec nos mauvaises années" pour Paul-Félix Benedetti qui invite les quatre parlementaires à prendre leur bâton de pèlerin.

"Il faudra tenir ce cap avec une logique différente, pas dans la continuité étymologique de l'amnésie, mais comme un outil de réconciliation premier des Corses avec les Corses".

Et puis, pour la dernière intervention, Marie-Hélène Padovani-Valentini glisse que "la loi d'amnistie peut être soutenue par le gouvernement, cela participerait à la normalisation".

La normalisation, oui. Pour une île normalement constituée

Consensus

"Nous demandons un Matignon II plus ambitieux et efficace pour la Corse", a lancé, lors de son intervention Jean-Charles Orsucci. Nous n'avons plus besoin d'un Matignon II, "nous avons quitté cet âge", a répondu en écho décalé Paul Giacobbi qui a repris la parole, après le débat au sein de l'hémicycle.

Lors de sa synthèse finale, le président de l'exécutif a mis l'accent sur divers points.

"Nous avons, au cours des dernières années demandé avec méthode de produire du consensus, le consensus a été produit. Nous n'avons pas attendu de l'État qu'il nous fasse accoucher de ce consensus". "Une autonomie de vérité s'est installée", dit Paul Giacobbi avant de retracer le bilan de la mandature. Dossiers à l'appui.

À la clé, des victoires décrochées, mais aussi des échecs, suivez son regard vers l'arrêté Miot qui a essuyé deux revers "juridiques humiliants" devant le conseil constitutionnel.

Et puis, sur ce fameux "chiche !" de Cazeneuve, le président de l'exécutif revient également. En termes durs. "C'était vulgaire, ce chiche, et pas à la hauteur des enjeux. Mais au-delà, le dialogue a entraîné une conséquence extraordinaire, l'arrêt de la violence politique. Cette position-là doit engendrer une avancée. C'est la concrétisation légale de l'apaisement. Aujourd'hui, ce n'est pas un point final, mais un point d'orgue qui nous réunit, même si certains ne prendront pas part au vote. Aujourd'hui, également, ce n'est pas nous qui adoptons cette résolution, c'est la Corse qui l'adopte".

On le redit. Résolument

Xylella, incendies et GR 20 au menu des questions orales

Xylella fastidiosa : "Un certain nombre de problèmes demeure"

Le président de l'office du développement agricole et rural de la Corse (Odarc), Jean-Louis Luciani, a suggéré hier plusieurs pistes quant à la lutte contre la bactérie végétale Xylella fastidiosa, qui sévit en Italie.

Si le conseiller exécutif a salué des avancées, dont l'arrêté préfectoral interdisant l'introduction d'espèces végétales dans l'île, ainsi que la demande au niveau européen de reconnaissance de la Corse comme zone protégée, l' élu a proposé d'aller encore plus loin. Car "un certain nombre de problèmes demeurent".

"Compte tenu de la difficulté de connaître ou de reconnaître les 200 espèces sensibles à la Xylella fastidiosa pour des personnes non spécialisées, il nous semble donc indispensable, dans le cas des particuliers, d'élargir l'interdiction d'introduction à la totalité des végétaux", a observé l' élu, en réponse à une question de Nadine Nivaggioni de Femu a Corsica.

Par ailleurs, les conditions de dérogation doivent être "précisées", notamment la notion de "professionnels". L'Odarc a donc demandé la création d'un comité technique, qui sera en mesure de "définir des critères de dérogation" et "d'étudier la possibilité de mise

en place de zones de confinement dans les deux ports principaux, avec désinsectisation systématique des végétaux". En plus de la suggestion de créer un centre d'analyse en Corse, le conseiller exécutif a partagé la demande de Nadine Nivaggioni concernant l'aspect scientifique. Et notamment la recherche de variétés résistantes à la bactérie.

Dans cette optique, l'idée d'installer des végétaux issus de l'arboriculture et de la flore insulaire, dans une zone infectée au sein des Pouilles italiennes, afin de "pouvoir tester de la résistance de nos variétés endémiques".

En faveur d'un service territorial d'incendie et de secours"

La Corse face au fléau des incendies. À l'orée de la saison estivale des feux, "où en sommes-nous vraiment ?", a questionné Jean-Baptiste Luccioni, en abordant l'hypothèse d'un service régional d'incendie" et "les dysfonctionnements liés à la maintenance tardive de la flottille de Canadair (en 2014)".

En réponse, le conseiller exécutif Pierre Ghionga a souligné que la majorité soutenait "le projet de rapprochement et le regroupement des services départementaux en un service territorial d'incendie et de secours".

Ce rapprochement s'inscrirait "dans la

perspective du projet de la collectivité unique" - opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2018 -, composée d'une fusion entre les deux départements et la collectivité territoriale.

La raison de la création d'un service territorial d'incendie et de secours ? "Il paraissait en effet anachronique de conserver cette partition, source de dépenses et d'inefficacité", a justifié l' élu, également président de l'office de l'environnement de la Corse. Cette création devra s'accompagner "d'une uniformisation des situations des agents, mais aussi de l'installation d'une école en Corse pour la formation des pompiers", a-t-il détaillé.

Au sujet "des dysfonctionnements" liés aux Canadair, qui relèvent des compétences du ministre de l'Intérieur, "il est effectivement impératif de pouvoir disposer de l'ensemble de la flotte", car la majeure partie des incendies en milieu naturel nécessite "une intervention rapide", a reconnu l' élu.

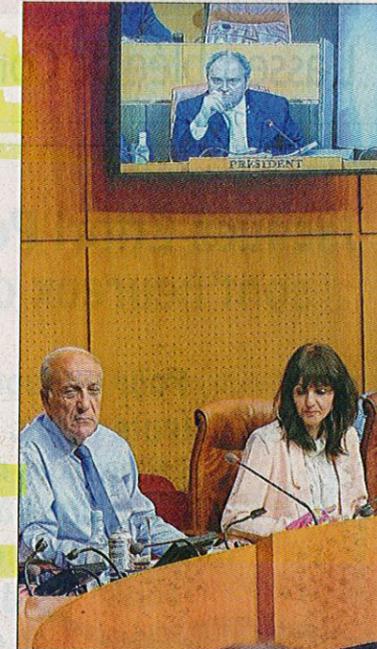
En ce qui concerne l'été à venir, le conseiller territorial dit avoir reçu une confirmation mercredi que "ces moyens seront maintenus".

GR20 : "Se pencher sur l'ensemble des problèmes"

Analyse partagée. Le conseiller exécutif Pierre Ghionga s'est montré d'ac-

cord avec les remarques d'Alexandra Pagni de Rassembler pour la Corse, concernant le besoin de valoriser le GR20, l'un des sentiers de randonnée les plus réputés d'Europe. Rappelant "le rôle de premier ordre (du GR20) dans l'économie touristique de l'île", l' élu a lui aussi évoqué "des difficultés d'entretien", "la vétusté des installations" et "le gardiennage des refuges". Conclusion : la situation actuelle impose "une réhabilitation complète", a-t-il reconnu, en indiquant que ce constat avait été repris lors de l'élaboration du Padduc et de la révision de la charte du Parc naturel régional de Corse (PNRC). Dans cette perspective, Pierre Ghionga a rappelé que "le syndicat mixte du PNRC vient de lancer, après appel d'offres, une étude visant à établir un état des lieux de l'ensemble des refuges".

Selon le conseiller exécutif, un diagnostic interviendra cet été, "en période de fréquentation maximale des structures", afin d'analyser la situation des bâtiments (stabilité des structures, traitement des réseaux, énergie, assainissement...) et la capacité d'accueil. Concrètement, "le syndicat mixte devrait donc disposer, avant la fin de l'année, d'éléments objectifs et chiffrés pour élaborer un plan de restauration, de réhabilitation, de réhabilitation ou



Parmi les sujets au menu des questions orales hier, le fléau des incendies.

de reconstruction des refuges", a déclaré Pierre Ghionga. Toutefois, "il est encore trop tôt pour avancer une évaluation du coût engendré par un tel programme".

P. B.